



Réorganisation de service

Par **Sabine78440**, le **31/08/2012** à **09:09**

Bonjour,

Suite à une réorganisation le nombre de postes du service dans lequel je travaille va être divisé par 2.

A aujourd'hui dans ce service il y a entre autre 4 postes d'assistants RH et je suis affectée à l'un de ces postes.

Demain il n'y aura plus que 2 assistants RH.

Un des 4 assistants part en retraite à la fin de l'année et un autre assistant a accepté de partir sur un autre poste (autre métier).

La question que je me pose est de savoir si je suis légalement prioritaire pour conserver ma place sur un poste d'assitant RH restant ou si la direction a le droit de m'obliger à prendre un autre poste dans la société pour donner un des 2 postes d'assistant RH à une personne moins facilement reclassable que moi (comme ils disent).

D'avance merci pour vos avis/réponses.

Par **P.M.**, le **31/08/2012** à **12:07**

Bonjour,

Normalement, un reclassement ne se fait pas sur un poste déjà pourvu...